

14 mar 2003 -16:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 14 mars 2003](#)

Fonds africain de Développement

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a approuvé un avant-projet de loi portant sur la participation de la Belgique à la neuvième reconstitution des ressources du Fonds africain de Développement (FAD).

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a approuvé un avant-projet de loi portant sur la participation de la Belgique à la neuvième reconstitution des ressources du Fonds africain de Développement (FAD).

La Belgique maintiendra sa part de 1,65 % dans une reconstitution qui couvrira la période allant du 1er janvier 2002 au 31 décembre 2004. Sur cette base, la participation de la Belgique est estimée à 14.960.970 euros pour 2003 et 14.626.000 euros pour 2004. Le Fonds africain de Développement est une institution financière internationale qui a été créée en 1972 et qui est administrée par la Banque africaine de Développement. Il a commencé ses activités opérationnelles en 1974. L'objectif du FAD est d'aider au développement économique et social des pays africains les plus pauvres et de lutter contre la pauvreté en Afrique par l'octroi de prêts à très long terme et sans intérêt. La Belgique est devenue membre du FAD en juillet 1974. Elle a contribué à chacune des opérations de reconstitution des ressources.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>